

C) L'information à l'heure d'internet

1) De la source unique contrôlée par l'État à l'information fragmentée et horizontale

- 1.1) Une information fragmentée
- 1.2) Une information de plus en plus horizontale
- 1.3) Témoignages et lanceurs d'alerte

2) Information et réseaux sociaux

- 2.1) De nouvelles sources d'information
- 2.2) Réseaux sociaux et nouveaux acteurs de l'information
- 2.3) Face aux réseaux sociaux, un nouveau journalisme ?

3) Les limites de l'information sur Internet.

- 3.1) Les menaces sur la fiabilité de l'information
- 3.2) Des réseaux entre complotisme et désinformation.
- 3.3) Contrôler Internet ?

C) L'information à l'heure d'internet

Image « Citation prêtée à Abraham Lincoln »

Comment la révolution numérique a-t-elle transformé le paysage médiatique et le rapport à l'information ?

Tous journalistes ?

Pourquoi Internet est-il un support privilégié de la propagation des théories complotistes ?

1) De la source unique contrôlée par l'État à l'information fragmentée et horizontale

Une « Edward Snowden seul face à l'Amérique, *Der Spiegel*, juillet 2013 »

1.1) Une information fragmentée

La prolifération des sources d'information est un défi pour les médias traditionnels. La presse, grande perdante de la **révolution numérique** (baisse du nombre de tirages et disparition de nombreux titres), a dû s'adapter. Depuis les années 2000, le **data journalisme** et les **pure players** renouvellent l'offre journalistique. Ils proposent une information dont les analyses s'appuient sur des grilles de lecture alternatives et une affirmation d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques.

L'information audiovisuelle a également traversé une période de mutations technologiques sans précédent (satellite, haut débit, TNT) et a dû faire face à l'apparition de nouveaux acteurs comme les **chaînes d'informations en continu**.

Le rapport à l'information devient ainsi de plus en plus fragmenté. L'offre s'individualise et devient de plus en plus catégorielle en visant des groupes définis politiquement et sociologiquement. Ainsi, les **biais de confirmation** se renforcent et participent à l'**archipellisation d'une opinion publique** de plus en plus difficile à saisir malgré la multiplication des **enquêtes d'opinion** par les **instituts de sondage**.

1.2) Une information de plus en plus horizontale

Si la majorité des individus continue d'utiliser les sources classiques (presse écrite, radio, télévision) pour s'informer, les jeunes générations privilégient l'usage d'Internet : les sites d'information et les réseaux sociaux (64% des 16-24 ans utilisent Internet pour s'informer en 2017 selon l'INSEE). Le numérique change la nature de la transmission de l'information qui perd sa verticalité, des médias vers le public. Cette transmission est davantage horizontale : elle se partage entre les **internauts**, qu'il s'agisse de diffusion d'une information mise en ligne par un individu ou du relais d'information provenant de médias.

Dans le modèle médiatique traditionnel, l'individu est un récepteur de l'information. Les nouveaux moyens de communication en font un acteur car il peut transmettre et partager une information sur des **réseaux sociaux**. Chacun peut ainsi devenir un émetteur d'informations. Les **chaînes d'information en continu** par exemple multiplient les **appels à témoin** auprès de leurs téléspectateurs pour relayer des nouvelles locales.

Les conditions d'expression de la citoyenneté s'en trouvent modifiées. Les **forums** génèrent une nouvelle forme de **démocratie participative** et permettent aux utilisateurs d'échanger en direct leurs informations, leurs arguments, leurs idées. Aux États-Unis, par exemple, des études récentes indiquent que près de la moitié des étatsuniens s'informent via **Facebook**.

Thème 4 : S'informer, un regard critique sur les sources et modes de communication

Hiérarchisation et contextualisation, fonctions initialement assignées aux journalistes, s'estompent, et l'internaute doit faire face, seul, à des informations de plus en plus nombreuses et de plus en plus variées. De plus, anonymat et instantanéité conjuguent leurs effets sur les forums dans des débats souvent polémiques lors desquels invectives et insultes remplacent souvent les arguments.

1.3) Témoignages et lanceurs d'alerte

Texte 4 p261 « L'affaire Snowden, une affaire d'Etat, 2013 »

Les témoignages trouvent un large écho sur Internet. Dans les pays où la liberté des médias est contrôlée, des **blogs** citoyens permettent de contourner la censure. Ils permettent parfois l'expression d'une opinion publique non officielle à l'origine de vastes mobilisations qui peuvent critiquer ou remettre en cause les régimes. Les militants des **printemps arabes en 2011**, les opposants au régime iranien en 2009 et en 2020 ou encore ceux au régime chinois se sont souvent fédérés sur les réseaux sociaux pour organiser des manifestations dans l'espace public.

Certains utilisent Internet pour alerter les **opinions publiques** en révélant ou en relayant massivement des informations relatives à des menaces ou des préjudices à l'encontre des sociétés.

En 1971, c'est un employé du Pentagone, **Daniel Ellsberg** qui révèle au *New York Times* 7000 pages classées secret défense à propos de la guerre du Vietnam (**Pentagon Papers**) et c'est un agent du FBI qui informe clandestinement les journalistes du *Washington Post* lors de l'affaire du **Watergate** en 1972. Ces révélations participeront au retrait étatsunien du Vietnam en 1973 et à la démission de Nixon en 1974.

Avec l'apparition d'Internet et du **big data**, la masse des données dérobées et diffusées devient exponentielle.

Certains sites révèlent des scandales de différentes natures (financiers, environnementaux, politiques) en publiant et en diffusant des documents confidentiels.

Julian Assange fonde en 2006 l'organisation **WikiLeaks** qui par l'intermédiaire de son site propose de révéler les informations de lanceurs d'alerte sur divers sujets.

En juin 2013, **Edward Snowden**, employé de la National Security Agency (NSA), communique à des journalistes des centaines de documents montrant l'ampleur de la surveillance de masse des réseaux exercé au niveau mondial sur les communications personnelles, les courriels privés, les données de localisation par l'agence étatsunienne.

Textes 9 p243 « Définition, statut et limites d'action du lanceur d'alerte en France »

Ces révélations suscitent de vifs débats, notamment au sein de l'Union européenne qui a mis en place en mai 2018 un **Règlement général sur la protection des données personnelles** (RGPD).

En 2018, le statut de **lanceur d'alerte** est reconnu au Luxembourg au français **Antoine Deltour**, pour avoir révélé des accords fiscaux conclus par des cabinets d'audit avec l'administration fiscale luxembourgeoise, pour le compte de nombreuses firmes transnationales (scandale des **Luxleaks**). Son collègue, Raphaël Halet, reste en revanche condamné pour détention et divulgation de documents conformément aux lois punissant la substitution et la détention de documents.

Cette dynamique de révélations qui tendent vers la **transparence** suscite des interrogations légales, concernant les liens contractuels liant les lanceurs d'alerte avec leurs anciens employeurs. De plus, les motivations des auteurs et les manipulations dont ils peuvent être l'objet posent des questions politiques et géopolitiques (par exemple la diffusion des **Macronleaks** lors de la campagne présidentielle française en 2017).

2) Information et réseaux sociaux

Photo « Manifestation de gilets jaunes, Paris, janvier 2019 »

2.1) De nouvelles sources d'information

Texte 8 p 215 « Les réseaux sociaux, sources d'information et de propagande »

Les **réseaux sociaux numériques** sont apparus au milieu des années 2000. Ils permettent à leurs utilisateurs de publier des textes, des images, des vidéos, et de les partager à grande échelle. Certains d'entre eux sont des réseaux de contact à vocation généraliste (*Facebook, Twitter*), ou professionnelle (*LinkedIn, Viadeo*) ; d'autres sont des **plateformes de partage** de photos (*Instagram*) ou de vidéos (*YouTube*).

Les réseaux sociaux sont devenus des médias d'information. Venant concurrencer les « canaux » traditionnels déjà présents sur Internet, ils permettent aux internautes de publier individuellement de l'information, de manière simple et directe, potentiellement accessible dans le monde entier. Le 15 janvier 2009, l'amerrissage d'un avion de ligne sur l'Hudson River à New York est le premier événement dont l'information est diffusée mondialement en direct par un simple témoin sur *Twitter*, avant même d'être relayé par les journalistes.

Les réseaux sociaux constituent le moyen principal d'information pour un public de plus en plus nombreux. C'est le cas notamment pour les populations les plus jeunes dans tous les pays du monde.

Les réseaux sociaux sont parfois le seul moyen d'accéder à une information libre et variée. Dans les régimes autoritaires (Iran, Arabie saoudite, Cuba, Turquie), ils permettent de contourner la propagande médiatique officielle pour s'informer et communiquer. Toutefois, la lenteur des connexions et la mise en place de systèmes de filtrage gouvernementaux limitent cette liberté.

2.2) Réseaux sociaux et nouveaux acteurs de l'information

L'information diffusée par les réseaux sociaux a donné naissance à un nouveau type d'acteur. La production et la diffusion d'informations, longtemps réservée aux professionnels, sont désormais accessibles à tous. C'est le cas de nombreux **bloggeurs** ou de « **youtubeurs** » qui communiquent sur leurs sites ou chaînes et influencent souvent des pratiques de consommation.

Les réseaux sociaux ont amplifié les témoignages et les actions des lanceurs d'alerte. Ils ont contribué à l'émergence de **mouvements de contestations planétaires** (*#MeToo*) dénonçant des scandales.

Parfois l'égotisme du « quart d'heure warholien », associé à la contestation de toute parole experte considérée comme forcément manipulatrice, propulsent sur le devant de la scène médiatique des **opinions formulées sans compétence** qui peuvent fragiliser des politiques publiques, comme les campagnes de vaccination par exemple.

Enfin, la dénonciation publique généralisée, sans les préventions du système judiciaire, constituent un **tribunal médiatique** permanent qui rompt avec les principes élémentaires des règles du débat public dans l'espace démocratique : distinction vie privée / vie publique, règle du contradictoire, présomption d'innocence, secret de l'instruction.

Les médias qui jouent en démocratie le rôle fondamental de **contre-pouvoir**, sont en train, par la combinaison d'Internet, des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continue, de devenir un **anti-pouvoir** qui fragilise l'action des gouvernements des démocraties libérales.

Thème 4 : S'informer, un regard critique sur les sources et modes de communication

2.3) Face aux réseaux sociaux, un nouveau journalisme ?

Les réseaux sociaux font désormais partie de l'**écosystème médiatique** participant à la fabrication, à la collecte et à la diffusion de l'information. En France, 95% des journalistes utilisent ces réseaux sociaux et ces plateformes dans le cadre de leur activité professionnelle. De nombreux journalistes alimentent un blog pour communiquer l'actualité, livrer leurs analyses et s'exprimer de manière indépendante.

Mais plusieurs problèmes peuvent apparaître face à la **surcharge informationnelle**. La pratique du « copier-coller » (texte, image, son) et l'absence de vérification des sources remettent en question la fiabilité des informations qui circulent. Certaines informations issues de **sites parodiques** sont parfois prises au sérieux et relayées par des journalistes et des acteurs de la vie politique.

Vidéo « Journalistes, à quoi servent-ils ? France 2, février 2019, 3'04" – 27'58" »

Plusieurs types de journalisme cohabitent aujourd'hui, résultant de nouveaux usages d'Internet.

Un **journalisme de l'information en continu** (BFMTV, LCI, CNEWS) cherche à rivaliser avec l'actualité des réseaux sociaux. Ceux-ci deviennent des sources et le « **buzz** » devient lui même une information immédiatement et abondamment traitée qui permet au flux continu d'être en permanence alimenté.

D'autre part, un **journalisme conservant une longueur de vue et d'analyse** persiste pour rendre intelligible au public les débats publics de fond. Mais sa diffusion étant moindre, la question de son financement et de sa viabilité économique reste posée. De plus, sa diffusion limitée et socialement sélective peut participer à la fragmentation de l'opinion publique entre les élites et le reste de la population.

Enfin, de nouveaux acteurs, **journalistes autoproclamés**, proposent une information qui se veut radicalement indépendante et nouvelle, libérée de toutes contraintes. Mais ce journalisme « sauvage » ou « primaire », par son refus des conventions professionnelles jugées obsolètes, verse le plus souvent dans une **subjectivité militante** qui véhicule plus de confusion que de clarté.

3) Les limites de l'information sur Internet.

Image « Bande dessinée, Marc Dubuisson, 2019 »

3.1) Les menaces sur la fiabilité de l'information

Vidéo « Complotistes, témoignage Nenad Stanbolisky, Arte, 1'30" - 5'11" »

La rumeur n'est pas un fait nouveau, mais **Internet et les réseaux sociaux assurent une progression rapide d'informations non vérifiées**. L'absence de contrôle et la rapidité de diffusion des informations sur les réseaux sociaux sont propices à la généralisation **d'infox** (ou **fake news**). Elles portent très généralement sur des sujets polémiques (immigration, guerre, politique, finance), touchent des millions d'internautes et sèment parfois le doute dans l'opinion. Tout individu maîtrisant les réseaux sociaux peut être à l'origine de fausses informations. Certains États en diffusent également à des fins propagandistes.

L'explosion des « **fausses informations** » s'accompagne de la critique des médias traditionnels, soupçonnés d'être à la solde de décideurs économiques et/ou politiques et de cacher la vérité aux citoyens.

L'accès à des sources sérieuses et raisonnées reste possible grâce à la référence que constituent encore les médias traditionnels. Plusieurs journaux ont créé des **services de vérification des faits (fact-checking)**.

Thème 4 : S'informer, un regard critique sur les sources et modes de communication

Texte « Trump : Twitter pour éviter les médias traditionnels »

Les **bulles de filtre** trient et conduisent par **algorithmes** les informations vers ceux qui souhaitent les lire. Dans le cadre des réseaux sociaux, elles peuvent faciliter la prolifération des **théories complotistes** et des « *fake news* ». Elles illustrent également la confusion grandissante entre information et opinion.

Donald Trump donne à ces « **vérités alternatives** » une certaine légitimité quand il les diffuse sur son compte *Twitter*. L'utilisation compulsive des réseaux sociaux lui permet d'introduire une proximité avec son électorat en contournant les filtres et les commentaires des médias traditionnels.

3.2) Des réseaux entre complotisme et désinformation.

Vidéo « Complotistes, témoignage collectif Spicce, Arte, 10'58'' – 14'21'' »

Texte 4 p246 « Internet, accélérateur du complotisme »

Les réseaux sociaux ont également favorisé le développement du **complotisme**. Ils accélèrent la remise en cause de ce que les adeptes des théories du complot appellent la « vérité officielle ». Ces théories sont largement diffusées après des attentats (Paris en 2015, Nice en 2016) et touchent plus particulièrement les populations les plus jeunes. Des **événements historiques** majeurs (la Shoah, l'assassinat du président des États-Unis Kennedy en 1963, l'alunissage en 1969, les attentats du 11 septembre 2001) sont également concernés.

La prolifération d'informations a entraîné une remise en cause du statut de la vérité des faits, lesquels, s'ils contredisent la théorie complotiste, sont considérés comme de « **fausses informations** ».

Textes 1 p244 « Deux grandes théories du complot »

La mémoire d'Internet facilite la sédimentation d'informations approximatives, décontextualisées et non vérifiées constitutives d'un raisonnement déterminé accréditant l'existence de complots dissimulés. Face à la complexité du monde, une lecture simpliste et manichéenne donne un sens univoque aux événements. La mise en relation des conspirationnistes et la diffusion de leurs théories de façon **virale** renforce leur influence sur l'opinion publique. Ainsi, **le Protocole des Sages de Sion**, faux publié en 1901, longtemps inaccessible au plus grand nombre, est désormais disponible en ligne.

Les théories les plus anciennes, celles du complot Juif ou maçonnique, se conjuguent avec des inventions plus contemporaines comme les Illuminati, les chemtrails ou les reptiliens. Elles entretiennent un **doute généralisé** qui s'exprime notamment lors de crises sanitaires (origine des virus, rôle des laboratoires pharmaceutiques), d'accidents industriels (conséquences sanitaires et environnementales, ou politiques (intentions des forces de l'ordre lors de manifestations, rôle des lobbys)

Texte « Les bulles de filtre »

La crise des gilets jaunes en 2019 est, à bien des égards, exemplaire de ce que ce **nouvel écosystème médiatique** peut générer comme relations entre pouvoirs, citoyens et médias : Organisation sur les réseaux sociaux hors de tout corps intermédiaire, horizontalité farouche qui limite toute représentation et synthèse des revendications, contestation de toute parole experte et valorisation « d'un bon sens populaire », contre-informations et fausses informations partagées, critique et agression des médias traditionnels, appui et légitimation de médias étrangers comme Sputnik et Russia Today et impasse politique du mouvement.

Thème 4 : S'informer, un regard critique sur les sources et modes de communication

3.3) Contrôler Internet ?

Texte 6 p238 « La censure chinoise s'adapte aux nouvelles technologies »

La gouvernance d'Internet est « multipartenaire » car elle implique aujourd'hui **fournisseurs d'accès, gestionnaires de sites** et États. La question de la **gouvernance** a été renforcée par la position dominante de quelques entreprises (*Google, YouTube, Facebook*) installées dans la Silicon Valley aux États-Unis. Elles sont capables aujourd'hui d'exercer un filtrage des contenus mais aucun processus légal ne peut les y contraindre.

Le réseau Internet recèle de gigantesques gisements de **données personnelles**, stockées dans les **data centers**, risquant d'être révélées à la moindre défaillance des systèmes de protection. L'action des **hackers** démontre régulièrement la fragilité de leur sécurisation.

Les États tentent d'adopter des réponses légales contre certaines dérives. L'Allemagne a voté en 2017 une loi controversée, contraignant les réseaux sociaux à supprimer les contenus « manifestement illégaux », tandis qu'en Italie les internautes peuvent signaler à la police les fausses informations sur un site dédié. En 2018, une loi relative à la manipulation de l'information visant à « endiguer la diffusion de fausses nouvelles » a été votée en France.

Certains États (Chine, Corée du Nord, Cuba, Iran) pratiquent la **censure** et empêchent l'accès à certains sites (ONG, médias pluralistes), mais la surveillance d'Internet n'est pas propre aux régimes autoritaires : de nombreux États démocratiques ont mis en place des outils technologiques et législatifs leur permettant de **surveiller Internet** et d'avoir des informations relatives à des activités illicites comme la pédopornographie ou le terrorisme.

Mais les obstacles restent nombreux : respect de la liberté d'expression et de diffusion des idées, instantanéité de la diffusion, volume des flux à traiter, impunité des acteurs liées à l'anonymat, bon vouloir des opérateurs quant à la médiation et au contrôle des contenus, droits nationaux inopérant face à l'extraterritorialité légale des opérateurs.

Internet est également le support de rivalités entre États qui se livrent à une **guerre de l'information**. A l'occasion de conflits géopolitiques (annexion de la Crimée par la Russie en 2014, tensions en mer de Chine), la Russie ou la Chine n'hésitent pas à pratiquer la **désinformation** et la **propagande**. La chaîne de télévision *Russia Today* a récemment été créée pour refléter le point de vue des autorités de Moscou sur le monde. Les **tentatives de déstabilisation numérique**, avérées ou supposées, lors des élections étatsuniennes de 2016, du référendum sur le Brexit en 2016, des élections présidentielles françaises de 2017, imposent aux démocraties un défi pour garantir l'impartialité et l'intégrité des suffrages.

Conclusion

Formidable outil de mise en relation des individus, Internet est une source inégalable d'informations à l'origine de la diffusion et de la vulgarisation sans précédent de la connaissance. La généralisation de ces nouvelles technologies de la communication et d'information bouleverse et redéfinit la notion d'espace public, les hiérarchies scientifiques, culturelles et politiques traditionnelles et le périmètre d'action des États. Dominer et accompagner ces mutations constituent un défi de taille pour les sociétés démocratiques dans lesquelles libre expression et communication des idées sont consubstantielles à leur organisation et à leur stabilité politique.

Synthèse p258-259